



**NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 14 MAI 2024**

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2024 : voir document en annexe

FINANCES (EXTRAIT DE LA NOTE)

8 - COMPTES DE GESTION 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Cf documents en annexe

Les comptes de gestion du comptable public doivent faire l'objet d'une approbation par le conseil communautaire.

Les comptes de gestion définitifs 2023 sont téléchargeables sur l'intranet de Loire Forez agglomération et envoyés avec la convocation.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir approuver les comptes de gestion 2023 du budget principal et des budgets annexes.

9 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Cf documents en annexe

Le résultat global agrégé (budget principal et ses budgets annexes) à la fin de l'année 2023 présente un excédent de 41,3 millions d'euros se décomposant en un déficit d'investissement de 9,8 millions d'euros et un excédent de fonctionnement de 51,1 millions d'euros.

Ces résultats de clôture ne tiennent pas compte des restes à réaliser en investissement.

Le détail des résultats incluant les restes à réaliser sur chaque budget est présenté ci-après.

L'ensemble des comptes administratifs présentés est conforme aux comptes de gestion du comptable public.

- **BUDGET PRINCIPAL 2023 :**

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL LFA
ANNEE 2023**

Résultat de clôture (hors restes à réaliser)

Montants en €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	1 783 471,66		-2 991 796,04	-1 208 324,38
Fonctionnement	21 509 680,62	6 565 738,34	9 214 127,27	24 158 069,55
TOTAL	23 293 152,28	6 565 738,34	6 222 331,23	22 949 745,17

14 943 942,28

Résultat cumulé incluant les restes à réaliser

Section d'investissement

Résultat de clôture à la fin de l'exercice	-1 208 324,38	<i>à reporter au 001 en N+1</i>
Restes à réaliser / Recettes d'investissement	8 283 109,00	
Restes à réaliser / Dépenses d'investissement	19 580 817,00	
Résultat reporté en investissement	-11 297 708,00	
Résultat cumulé en investissement	-12 506 032,38	

Proposition d'affectation du résultat

Section de fonctionnement

Résultat de clôture à la fin de l'exercice	24 158 069,55	
Part affectée à l'investissement (1068)	-12 506 032,38	
Résultat (excédent ou déficit à reporter sur N+1)	11 652 037,17	0,00 <i>à reporter au 002 en N+1</i>

Pour le budget général, les recettes de fonctionnement réalisées en 2023 s'élèvent à 68 030 011,07 €, les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à hauteur de 58 815 883,80 €. Le résultat d'exécution 2023 s'établit donc à 9 214 127,27 € et avec l'excédent antérieur reporté de 2022 de 14 943 942,28 €, l'excédent de clôture de fonctionnement de 2023 est de 24 158 069,55 €.

En section d'investissement, les dépenses de 2023 s'élèvent à 24 831 584,58 € et les recettes à 21 839 788,54 € ce qui représente un déficit d'exécution de l'année (hors résultat antérieur reporté et hors restes à réaliser) de - 2 991 796,04 € et avec l'excédent antérieur reporté de 2022 de 1 783 471,66 €, le déficit de clôture d'investissement de 2023 s'établit donc à - 1 208 324,38 €.

Le budget général de Loire Forez présente ainsi un excédent global de clôture de 22 949 745,17 € à la fin de l'année 2023.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à fin 2023 à 19 580 817 € en dépenses et à 8 283 109 € en recettes.

En incluant les restes à réaliser en investissement, l'excédent global cumulé du budget général à fin 2023 s'élève à 11 652 037,17 €.

- **BUDGETS ANNEXES :**

1) Budget annexe Ordures Ménagères (TEOM)

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ORDURES MENAGERES (TEOM) ANNEE 2023

(hors restes à réaliser)

Montants en €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	388 242,73		-264 597,67	123 645,06
Fonctionnement	7 615 389,87	337 861,27	3 504 017,76	10 781 546,36
TOTAL	8 003 632,60	337 861,27	3 239 420,09	10 905 191,42

(restes à réaliser inclus)

Section d'investissement

Résultat de clôture à la fin de l'exercice	123 645,06	à reporter au 001 en N+1
Restes à réaliser / Recettes d'investissement	129 536,00	
Restes à réaliser / Dépenses d'investissement	1 180 047,00	
Résultat reporté en investissement	-1 050 511,00	
Résultat cumulé en investissement	-926 865,94	

Section de fonctionnement

Résultat de clôture à la fin de l'exercice	10 781 546,36	
Part affectée à l'investissement (1068)	-926 865,94	
Résultat (excédent ou déficit à reporter sur N+1)	9 854 680,42	à reporter au 002 en N+1

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2023 s'élèvent à 19 580 702,16 €, les dépenses sont arrêtées à hauteur de 16 076 684,40 €. Le résultat d'exécution de 2023 s'établit à + 3 504 017,76 € et avec l'excédent antérieur reporté de 2022 de 7 277 528,60 €, l'excédent de clôture de fonctionnement de 2023 est de 10 781 546,36 €.

Les dépenses d'investissement de 2023 s'élèvent à 1 158 367,60 € et les recettes à 893 769,93 €. Le déficit d'exécution de l'année s'élève à - 264 597,67 € et, après prise en compte de l'excédent antérieur reporté de 2022 d'un montant de 388 242,73 €, l'excédent de clôture 2023 de la section d'investissement s'établit à 123 645,06 €.

Le budget annexe Ordures Ménagères (Taxe) présente ainsi un excédent global de clôture de 10 905 191,42 € à la fin de l'année 2023.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à fin 2023 à 1 180 047 € en dépenses et 129 536 € en recettes, ce qui conduit à un déficit cumulé en investissement de - 926 865,94 €.

En incluant les restes à réaliser en investissement, l'excédent global cumulé du budget annexe TEOM à fin 2023 s'élève à 9 854 680,42 €.

2/ Budget annexe Assainissement

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT ANNEE 2023

(hors restes à réaliser)

Montants en €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Soide d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	-4 483 045,65		-3 184 213,16	-7 667 258,81
Fonctionnement	10 682 869,01	1 647 868,65	2 885 437,56	11 920 437,92
TOTAL	6 199 823,36	1 647 868,65	-298 775,60	4 253 179,11

(restes à réaliser inclus)

Section d'investissement

Résultat de clôture en fin d'exercice	-7 667 258,81	à reporter en 001 déficit d'investissement reporté
Restes à réaliser / Recettes d'investissement	12 515 253,00	
Restes à réaliser / Dépenses d'investissement	13 877 117,00	
Résultat reporté en investissement	-1 361 864,00	
Résultat cumulé en investissement	-9 029 122,81	

Section de fonctionnement

Résultat de clôture en fin d'exercice	11 920 437,92	
Part affectée à l'investissement (1068) (afin de couvrir le déficit cumulé d'investissement)	-9 029 122,81	
Part affectée à l'investissement (1064) (produit plus-value cession N-1)	-7 200,00	
A affecter au 002 Excédent de fonctionnement reporté	2 884 115,11	

Concernant le budget annexe assainissement comprenant l'assainissement collectif et le SPANC, les recettes de fonctionnement réalisées en 2023 s'élèvent à 14 821 503,99 €, les dépenses à 11 936 066,43 €. Le résultat d'exécution (hors résultat antérieur reporté de 2022) s'établit donc à 2 885 437,56 € et avec l'excédent antérieur reporté de 2022 de 9 035 000,36 €, l'excédent de clôture de fonctionnement de 2023 s'établit à 11 920 437,92 €.

En section d'investissement, les dépenses de 2023 s'élèvent à 14 839 267,46 € et les recettes à 11 655 054,30 € ce qui représente un déficit d'exécution de l'année (hors résultat antérieur reporté et hors restes à réaliser) de - 3 184 213,16 € et avec le déficit antérieur reporté de 2022 de - 4 483 045,65 €, le déficit de clôture d'investissement de 2023 s'établit donc à - 7 667 258,81 €.

Le budget annexe assainissement présente ainsi un excédent global de clôture de 4 253 179,11 € à la fin de l'année 2023.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à fin 2023 à 13 877 117 € en dépenses (4 655 494,24 € hors écritures de convention de transfert) et à 12 515 253 € en recettes (3 277 087,64 € hors écritures de convention de transfert) ce qui conduit à déficit cumulé d'investissement de - 9 029 122,81 €.

En incluant les restes à réaliser en investissement, l'excédent global cumulé du budget annexe assainissement à fin 2023 s'élève à 2 884 115,11 €.

3/ Budget annexe eau potable

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET EAU POTABLE ANNEE 2023

(hors restes à réaliser)

Montants en €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	3 325 036,32		-4 310 113,86	-985 077,54
Fonctionnement	1 481 808,59		2 530 167,45	4 011 976,04
TOTAL	4 806 844,91	0,00	-1 779 946,41	3 026 898,50

(restes à réaliser inclus)

Section d'investissement

Résultat de clôture en fin d'exercice	-985 077,54	à reporter en 001 excédent d'investissement rep
Restes à réaliser / Recettes d'investissement	7 859 850,00	
Restes à réaliser / Dépenses d'investissement	8 404 520,00	
Résultat reporté en investissement	-544 670,00	
Résultat cumulé en investissement	-1 529 747,54	

Section de fonctionnement

Résultat de clôture en fin d'exercice	4 011 976,04
Part affectée à l'investissement (1068) (afin de couvrir le déficit cumulé d'investissement)	-1 529 747,54
Part affectée à l'investissement (1064) (produit plus-value cession N-1)	-25,79
A affecter au 002 Excédent de fonctionnement reporté	2 482 202,71

Pour le budget annexe eau potable, les recettes de fonctionnement réalisées en 2023 s'élèvent à 14 927 641,69 €, les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à hauteur de 12 397 474,24 €. L'excédent d'exécution (hors résultat antérieur reporté de 2022) s'établit donc à 2 530 167,45 € et avec l'excédent antérieur reporté de 2022 de 1 481 808,59€, l'excédent de clôture de fonctionnement de 2023 s'établit à 4 011 976,04 €.

En section d'investissement, les dépenses de 2023 s'élèvent à 10 342 838,16 € et les recettes à 6 032 524,30 € ce qui représente un déficit d'exécution de l'année (hors résultat antérieur reporté et hors restes à réaliser) de - 4 310 113,86 € et avec l'excédent antérieur reporté de 2022 de 3 325 036,32 €, le déficit de clôture d'investissement de 2023 s'établit donc à - 985 077,54 €.

Le budget annexe eau potable présente ainsi un excédent global de clôture de 3 026 898,50 € à la fin de l'année 2023.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à fin 2023 à 8 404 520 € en dépenses (2 898 419,52 € hors écritures de convention de transfert) et à 7 859 850 € en recettes (2 183 233,62 € hors écritures de convention de transfert).

En incluant les restes à réaliser en investissement, l'excédent global cumulé du budget annexe eau potable à fin 2023 s'élève à 2 482 202 ,71 €.

4/Budget annexe transport urbain

Agglo

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET TRANSPORT URBAIN ANNEE 2023

(hors restes à réaliser)

Montants en €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	11 953,07		4 825,40	16 778,47
Fonctionnement	0,00		0,00	0,00
TOTAL	11 953,07	0,00	4 825,40	16 778,47

0,00

Montant de la subvention d'équilibre 2023 versée par le budget principal 2 162 851,26 €

(restes à réaliser inclus)

Section d'investissement

Résultat de clôture en fin d'exercice	16 778,47	à reporter en 001 Excédent d'investissement reporté
Restes à réaliser / Recettes d'investissement	0,00	
Restes à réaliser / Dépenses d'investissement	0,00	
Résultat reporté en investissement	0,00	
Résultat cumulé en investissement	16 778,47	

Section de fonctionnement

Résultat de clôture en fin d'exercice	0,00
Part affectée à l'investissement (1068) (afin de couvrir le déficit cumulé d'investissement)	
A affecter au 002 Excédent de fonctionnement reporté	0,00

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2023 s'élèvent à 2 828 358,78 € et à 2 828 358,78 € en dépenses. Le résultat d'exécution de 2023 s'établit à 0 €.

Le résultat antérieur reporté de 2022 étant nul, le résultat de clôture de la section de fonctionnement de 2023 s'établit par conséquent à 0 €.

En section d'investissement, les dépenses de 2023 s'élèvent à 0 € et les recettes à 4 825,40 € ce qui représente un excédent d'exécution de l'année (hors résultat antérieur reporté et hors restes à réaliser) de 4 825,40 € et avec l'excédent antérieur reporté de 2022 de 11 953,07 €, l'excédent de clôture d'investissement de 2023 s'établit donc à 16 778,47 €.

Le budget annexe transport urbain présente ainsi un excédent global de clôture de 16 778,47 € à la fin de l'année 2023.

Il n'y a pas de restes à réaliser en investissement à fin 2023.

Le résultat global cumulé du budget annexe transport urbain à fin 2023 présente donc un excédent de 16 778,47 €

A noter que le budget principal a versé une subvention d'équilibre de 2 162 851,26 € au budget annexe transports urbains (soit + 199 934,51 € par rapport à la subvention d'équilibre versée en 2022).

5/Budget annexe Ateliers Partagés



RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ATELIERS PARTAGES ANNEE 2023

(hors restes à réaliser)

Montants en €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	5 851,00		5 846,78	11 697,78
Fonctionnement	181 132,54	0,00	-2 024,68	179 107,86
TOTAL	186 983,54	0,00	3 822,10	190 805,64

181 132,54

(restes à réaliser inclus)

Section d'investissement

Résultat de clôture en fin d'exercice	11 697,78	<i>à reporter en 001 excédent d'investissement reporté</i>
Restes à réaliser / Recettes d'investissement	0,00	
Restes à réaliser / Dépenses d'investissement	0,00	
Résultat reporté en investissement	0,00	
Résultat cumulé en investissement	11 697,78	

Section de fonctionnement

Résultat de clôture en fin d'exercice	179 107,86
Part affectée à l'investissement (1068) (afin de couvrir le déficit cumulé d'investissement)	0,00
<i>A affecter au 002 Excédent de fonctionnement reporté</i>	179 107,86

Pour le budget annexe Ateliers Partagés, les recettes de fonctionnement réalisées en 2023 s'élèvent à 38 608,89 € et à 40 633,57 € de dépenses. Le déficit d'exécution de 2023 s'établit à - 2 024,68 € et avec l'excédent antérieur reporté de 2022 de 181 132,54 €, l'excédent de clôture de fonctionnement de 2023 s'élève à 179 107,86 €.

En section d'investissement, les dépenses d'investissement de 2023 s'élèvent à 20 489,22 € et les recettes à 26 336,00 €. Le résultat d'exécution de l'année (hors résultat antérieur reporté et hors restes à réaliser) s'élève à 5 846,78 € et, après prise en compte de l'excédent antérieur reporté de 2022 d'un montant de 5 851,00 €, l'excédent de clôture 2023 de la section d'investissement s'établit à 11 697,78 €.

Ce budget annexe ne présentant aucun reste à réaliser en investissement fin 2023, l'excédent global cumulé à fin 2023 s'élève à 190 805,64 €.

6/Budget annexe Réseau de Chaleur

(hors restes à réaliser)

Montants en €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	0,00		0,00	0,00
Fonctionnement	768,78	0,00	-768,78	0,00
TOTAL	768,78	0,00	-768,78	0,00

PM: subvention d'équilibre 2023 versée par le budget principal au budget annexe **5 362,10 €**

(restes à réaliser inclus)

Section d'investissement

Résultat de clôture en fin d'exercice	0,00	<i>à reporter en 001 Excédent d'investissement reporté</i>
Restes à réaliser / Recettes d'investissement	0,00	
Restes à réaliser / Dépenses d'investissement	0,00	
Résultat reporté en investissement	0,00	
Résultat cumulé en investissement	0,00	

Section de fonctionnement

Résultat de clôture en fin d'exercice	0,00
Part affectée à l'investissement (1068) (afin de couvrir le déficit cumulé d'investissement)	0,00
A affecter au 002 Excédent de fonctionnement reporté	0,00

Pour le budget annexe réseau de chaleur, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 13 819,80 € et les dépenses de fonctionnement à 14 588,58 €. Le déficit d'exécution de 2023 est de -768,78 et avec l'excédent antérieur reporté de 2022 de 768,78 €, le résultat de fonctionnement de 2023 s'élève à 0 €.

Aucune écriture de dépense et de recette d'investissement n'a été comptabilisée en 2023 sur ce budget annexe. Ce budget annexe ne présente pas de résultat antérieur reporté en investissement. Le résultat de clôture 2023 de la section d'investissement s'établit donc à 0 €.

Ce budget annexe ne présentant aucun reste à réaliser en investissement fin 2023, le résultat global cumulé à fin 2023 est de 0 €.

A noter que la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe réseau de chaleur en 2023 est de 5 362,10 €.

7/Budget annexe des Zones économiques :

Ce budget regroupe 22 opérations d'aménagement de zones économiques qui sont gérées en comptabilité de stocks. C'est pourquoi ce budget présente un résultat de clôture à zéro chaque année.

L'ensemble des stocks comptabilisés sur ces budgets annexes de zone économique s'élève à fin 2023 à 5 121 976,80 €.

CREMERIEUX (SAVIGNEUX)	592 624,43
CROIX MEYSSANT (SAVIGNEUX)	474 905,51
FOUR A CHAUX SUD	377 700,36
CHAMPBAYARD (BOEN)	1 133 463,39
CHAMPBAYARD OUEST (BOEN)	43 096,70
GENERET (ESTIVAREILLES)	217 498,06
GRAVOUX (LURIECQ - ST BONNET LE CHÂTEAU - LA TOURETTE)	474 234,43
QUARCHONS (USSON EN FOREZ)	317 103,88
ETANG (NOIRETABLE)	195 957,36
CHANTEPERDRIX (ESSERTINES EN CHATELNEUF)	30 940,16
LA COMBE (ST GEORGE EN COUZAN)	2 316,45
LA MARANCHE (ST BONNET LE COURREAU)	4 906,79
LES MONTIFAUX (NOIRETABLE)	18 806,69
LA PRA (ST JULIEN LA VETRE)	126 079,49
LABORIE (CHAMBLES)	0,00
CHALMAZEL (MONTVERDUN)	184 933,68
LES PLANTEES (ST MARCELLIN EN FOREZ)	0,00
LA ROCHE (ST GEORGES HAUTE VILLE)	0,00
LES FORGES DE LA BECQUE (ST CYPRIEN)	750 973,93
LA CHANA (LURIECQ)	0,00
LA JALOUSIE (MARCILLY LE CHATEL)	136 075,49
VAUX (LA TOURETTE)	40 360,00
TOTAL (€)	5 121 976,80

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir approuver les comptes administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes.

10 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il est proposé d'affecter les résultats de 2023 repris par décision modificative de crédits sur 2024 comme suit :

- Budget principal :
 - reporter 11 652 037.17 € en excédent de fonctionnement reporté
 - reporter 1 208 324.38 € en déficit d'investissement reporté
 - affecter 12 506 032.38 € au compte 1068 pour couvrir le déficit cumulé d'investissement à fin 2023

- Budget ordures ménagères (taxe) :
 - reporter 9 854 680.42 € en excédent de fonctionnement reporté
 - reporter 123 645.06 € en excédent d'investissement reporté

- o affecter 926 865.94 € au compte 1068 pour couvrir le déficit cumulé d'investissement à fin 2023
- Budget Assainissement :
 - o reporter 2 884 115.11 € en excédent de fonctionnement reporté
 - o reporter 7 667 258.81 € en déficit d'investissement reporté
 - o affecter 9 029 122.81 € au compte 1068 pour couvrir le déficit cumulé d'investissement à fin 2023
 - o affecter 7 200 € au compte 1064 pour couvrir les plus-values de cessions de biens non affectées en 2023
- Budget Eau potable :
 - o reporter 2 482 202.71 € en excédent de fonctionnement reporté
 - o reporter 985 077.54 € en déficit d'investissement reporté
 - o affecter 1 529 747.54 € au compte 1068 pour couvrir le déficit cumulé d'investissement à fin 2023
 - o affecter 25.79 € au compte 1064 pour couvrir les plus-values de cessions de biens non affectées en 2023
- Budget transports urbains :
 - o reporter 16 778.47 € en excédent d'investissement reporté
 - o pas de report en section de fonctionnement
- Budget ateliers partagés :
 - o reporter 179 107.86 € en excédent de fonctionnement reporté
 - o reporter 11 697.78 € en excédent d'investissement reporté

Il n'y a pas d'affectation de résultat pour les budgets annexes réseau de chaleur et zones économiques.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir approuver les affectations de résultats 2023 telles qu'exposées ci-avant.